

EN SANTÉ

**FAUT QUE
ÇA CHANGE
MAINTENANT!**



Fédération
de la
Santé
du
Québec



Centrale des syndicats
du Québec

INFO-NÉGO

31 mars 2020

N° 4

Nous avons obtenu hier soir (30 mars), la confirmation que les montants forfaitaires TGC et CHSLD seront reconduits pour une période de six mois. Cependant, cette reconduction **est pour l'instant, conditionnelle à la perspective d'une entente globale sur le renouvellement de la convention collective!** Nous vous invitons donc à demeurer vigilantes par rapport aux demi-vérités qui circulent en ce moment.

En ce qui concerne les mesures de protection pour votre santé et votre sécurité, celles-ci doivent obligatoirement et impérativement être appliquées dans tous les milieux de travail. Depuis la semaine dernière, nous discutons régulièrement avec les représentants du MSSS, ces derniers nous informant des mises à jour et des décisions en lien avec les mesures de protection. Que l'on pense aux uniformes à fournir et à entretenir, le retrait de toutes les travailleuses enceintes, les personnes immunodéprimées et les personnes de 70 ans et plus. Nous ne cessons de répéter, à toutes les rencontres et à tous les échanges, que le MSSS doit s'assurer que les employeurs appliquent uniformément et immédiatement les mesures de protection, car il en va de la santé et de la sécurité du personnel au travail!

Pour la FSQ-CSQ ces mesures ne sont pas négociables et doivent être appliquées dès maintenant.

À ce titre, voici la position que nous avons transmise à la partie patronale, suite à des échanges qui ont eu cours en fin de semaine :

« Nous croyons qu'il est pour le moins inusité que ces mesures de sécurité et recommandations de l'INSPQ fassent l'objet de discussions dans le cadre d'une entente à négocier. En effet, l'application de ces mesures devrait aller de soi. La sécurité des membres que nous représentons ne devrait jamais être un enjeu de négociation et encore moins faire l'objet de compromis.

Sur la question des uniformes et plus largement des équipements de protection individuels, il va de soi que l'on devrait s'assurer d'en avoir en quantité suffisante, à la disposition des salariées ».

Nous poursuivons les discussions avec la partie patronale. Nous avons vivement dénoncé que les mesures répressives prévues à l'arrêté ministériel du 21 mars 2020 traitent le personnel avec le même manque de reconnaissance qu'avant la crise. Nous revendiquons toujours les éléments suivants :

- La prolongation des conventions collectives jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire et la reprise de la négociation par la suite;
- Des augmentations de salaire sur trois ans, au moins équivalentes à l'augmentation du coût de la vie;
- Le paiement du temps supplémentaire à taux double;
- **DES PRIMES SUBSTANTIELLES ET SPÉCIALES POUR LE PERSONNEL DÉPLOYÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS.**

Voilà ce sur quoi devraient porter les négociations actuellement!

En terminant, je cite un message de madame Sonia Éthier, présidente de la CSQ :

« Le Québec tout entier est sur pause pour sauver des vies humaines. À l'heure du confinement et de l'isolement généralisés, négocier en quelques heures les conventions collectives de 550 000 personnes pour une durée de trois ans n'est pas une option profitable ni responsable, tant pour le gouvernement et les services publics que pour la population. La seule urgence qui existe, c'est celle de gérer décemment une grave crise dans l'intérêt de l'ensemble des Québécoises et des Québécois, et cela inclut les travailleuses et les travailleurs du secteur public », conclut Sonia Ethier.

Nous poursuivons la bataille et nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

Claire Montour

Claire Montour
Présidente FSQ-CSQ